

qui il était le vrai lieutenant. Les deux hommes ne comptaient toutefois que des amis, car leur connaissance de la politique canadienne et leur largeur de vues sur les problèmes du pays imposaient le respect et forçaient en quelque sorte l'amitié. Je suis sûr d'être le porte-parole de tous et chacun en souhaitant au nouveau haut-commissaire du Canada à Londres et au nouveau sénateur tout le succès possible dans l'exercice de leur importante fonction.

Ces vœux de succès, monsieur l'Orateur, permettez-moi de les adresser également aux deux honorables députés qui furent promus au cabinet, ainsi qu'à ceux à qui un nouveau ministère fut confié.

Monsieur l'Orateur, le comté de Longueuil est situé entre deux points où, durant 1963, furent lancés officiellement deux projets dont la réalisation ne pourra qu'avoir sur lui les meilleurs effets. Tous deux sont d'une importance capitale pour le comté et pour le pays.

Je veux évidemment parler de la tenue de l'Exposition universelle de 1967, à un endroit sis en grande partie dans le comté de Longueuil, et deuxièmement du transfert de la base aérienne de Saint-Hubert, située dans le comté voisin de Chambly-Rouville, du ministère de la Défense nationale, au ministère des Transports.

Je désire souligner que je me suis réjoui de l'intérêt qu'ont manifesté un grand nombre de mes collègues des autres provinces à l'Expo. Ils sont venus nombreux sur son site au cours de l'été dernier. Et j'espère que l'initiative de l'honorable ministre des Travaux publics (M. Deschatelets) sera reprise cette année, afin que tous puissent se rendre compte des progrès accomplis. J'invite spécialement le député de Skeena (M. Howard) à venir rencontrer le maire de Montréal. Il pourra se rendre compte que le premier magistrat de la métropole a une largeur de vues indéniable et qu'il n'entretient aucun préjugé de race. Je connais personnellement le maire de Montréal depuis une vingtaine d'années et je suis fier de vanter son remarquable esprit de travail et son honnêteté à toute épreuve au service d'une intelligence supérieure.

Avocat racé, administrateur de première force, M. Jean Drapeau a été vraiment le champion de la cause, et nous lui devons énormément pour l'obtention de l'Exposition universelle de 1967 dans notre pays.

Et il faudrait être de mauvaise foi pour ne pas être convaincu qu'une telle manifestation de la culture et de la solidarité humaine, jointe à l'étalage des projets fantastiques réalisés par le génie de l'homme, provoquera un essor économique considérable, non seulement pour

[M. Côté (Longueuil).]

Montréal, pour la rive sud, mais pour tout le pays. C'est pourquoi je joins ma voix à de nombreuses autres qui ont clamé la foi en l'avenir pour demander à tous les Canadiens de joindre leurs efforts pour le succès de l'Exposition qui s'ouvrira alors même que la Confédération canadienne sera centenaire. L'Exposition doit avoir un reflet national. Notre participation doit être d'un caractère national, puisqu'elle sera internationale et que les visiteurs devront se rendre compte de la grandeur du Canada, grandeur qui ne doit pas ressortir uniquement de la littérature, mais de l'âme même des Canadiens.

Le transfert de l'aéroport de Saint-Hubert de la compétence du ministère de la Défense nationale à celle du ministère des Transports, sa transformation d'aéroport militaire en aéroport civil, est un autre événement qui favorisera grandement l'expansion commerciale et industrielle de la rive sud du fleuve Saint-Laurent, et même de la métropole.

Cet aéroport est plus près du centre de Montréal que l'aéroport international actuel, à Dorval, et il le sera encore davantage avec la création du nouveau système routier en voie d'exécution. L'accès à Montréal de la rive sud par de nombreux ponts est un facteur important dans l'essor prévu.

Il est donc important que le ministère des Transports transforme l'aéroport de Saint-Hubert en aéroport civil et commercial le plus tôt possible. D'ailleurs, il deviendra un atout important dans le règlement des problèmes à prévoir avec l'afflux des touristes pour l'Expo, en 1967.

Monsieur l'Orateur, il convient maintenant de rappeler quelques-unes des nombreuses lois qui, durant la dernière session, ont été adoptées par le Parlement, pour le rétablissement—sans favoritisme indu comme sans préjudice—d'un meilleur équilibre entre les provinces. Le Québec s'en est vraiment réjoui. Signalons, par exemple, le bill C-107 qui changeait le nom de la loi sur le centenaire de la nation en celui de loi sur le centenaire de la Confédération canadienne, ce qui permet au Québec de profiter des subventions prévues pour diverses réalisations d'un caractère culturel permanent.

Rappelons-nous aussi les amendements à la loi sur l'aide à la construction des écoles techniques et professionnelles qui assureront 65 millions de dollars de plus à la province de Québec et qui, par ce fait, placeront toutes les provinces sur un même pied.

Je veux aussi signaler les changements apportés au plan de pension transférable afin de laisser aux provinces la possibilité d'organiser leur propre plan ou de se joindre au plan national. Et que dire du plan d'option pour les prêts aux municipalités, ainsi